



Commune de Butry-sur-Oise

date de dépôt : 05 février 2008  
demandeur : Madame CAFFIN Elly  
pour une maison individuelle et / ou ses annexes  
adresse terrain : 30 Rue Pasteur, à Butry-sur-Oise (95430)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire pour une maison individuelle**  
**au nom de la commune de Butry-sur-Oise**

**Le maire de Butry-sur-Oise,**

**Vu** la demande de permis de construire présentée le 05 février 2008 par **Madame CAFFIN Elly** demeurant 30, rue Pasteur, à Butry-sur-Oise (95430);

**Vu** l'objet de la demande :

- pour une maison individuelle et/ou ses annexes;
- sur un terrain situé 30 Rue Pasteur, à Butry-sur-Oise (95430);

**Vu** le code de l'urbanisme;

**Vu** le Plan d'Occupation des Sols partiel approuvé le 28/01/1991 modifié le 03/07/1995, 03/03/1997 et 19/05/1998.

**Vu** l'avis favorable du Service Départemental de l'Architecture en date du 14/02/2008

**Vu** la loi du 2 mai 1930, modifiée, relative à la protection des Monuments Naturels et des Sites.

**Considérant** que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé 30, rue Pasteur, à Butry-sur-Oise (95430), en la construction d'un abri pour piscine créant 72 m<sup>2</sup> de SHON sur un terrain d'une superficie de 1 888 m<sup>2</sup>;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est **ACCORDE** sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

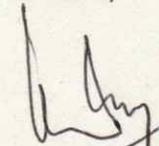
**Article 2**

**Prescriptions du Service Départemental de l'Architecture:**

- La structure sera de couleur soutenue comme gris foncé ou rouge bordeaux par exemple.
- L'abri sera accompagné de végétations d'essences locales et mélangées.

Fait, le 27 mai 2008

Le maire,

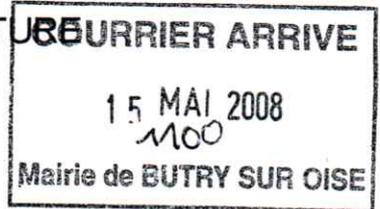
  
J. DERUE



**SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DU VAL D'OISE**

36 rue Alexandre Prachay  
95300 PONTOISE

Tél : 01 30 32 08 44 Fax : 01 30 73 93 75



Demande de Permis de construire

à MAIRIE DE BUTRY-SUR-OISE

Hotel de Ville

Place de la Mairie

95430 BUTRY-SUR-OISE

Référence du dossier

DOSSIER : pc09512008I0003

reçu le 07/02/2008

COMMUNE : BUTRY SUR OISE

suivi par JBBFE

NATURE DE L'OPERATION :

ADRESSE DE CONSTRUCTION :

30 RUE PASTEUR  
95430 BUTRY SUR OISE

DEMANDEUR :

MME CAFFIN ELLY  
30 RUE PASTEUR  
95430 BUTRY SUR OISE

Localisation du projet

Notre référence :

Corne N-E vexin Fr. - SIVE

Liste des immeubles liés au dossier

Corne Nord Est vexin Fr.

Liste des servitudes liées au dossier

Site inscrit (BUTRY SUR OISE)

En application des articles L. 341-10 et R.341-9 du code de l'environnement et R.425-30 du code de l'urbanisme, après examen du dossier ci-dessus référencé, le projet étant situé dans le site inscrit ci-dessus nommé, considérant que le projet, **en l'état**, est de nature à porter atteinte à l'état des lieux ou à leur aspect, **mais qu'il peut y être remédié**,

**l'architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable sous les réserves suivantes :**

**Réserve(s) et Motivation(s) :**

A la suite du complément reçu au SDAP le 5 mai 2008, je confirme mon avis du 14 février 2008

PONTOISE, le 13/05/2008

Le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine



JEAN-BAPTISTE BELLON



Demande de

7 FEV. 2008

1/5

# Permis de construire



N° 13406\*01

## pour une maison individuelle et / ou ses annexes

comprenant ou non des démolitions

- \* Informations nécessaires à l'instruction du permis
- \* Informations nécessaires au calcul des impositions
- \* Informations nécessaires en application de l'article R. 431-34 du code de l'urbanisme

### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions

Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

### Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

**P C** 095 120 08 10003  
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 05 02 2008

*Cachet de la mairie et signature du receveur*

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

### \* 1 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : CAFFIN

Prénom : ELLY

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Raison sociale :

N° SIRET :

Catégorie juridique :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

### 2 - Coordonnées du demandeur

\* Adresse : Numéro : 30 Voie : rue Pasteur

Lieu-dit : Localité : BUTRY sur Aise

Code postal : 95430 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**3 - Le terrain****\* 3.1 - localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : 30 Voie : Rue Pasteur

Lieu-dit :

Localité : BUTRY sur Oise

Code postal : 95430 BP : Cedex :

Références cadastrales : section et numéro<sup>1</sup> (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer les premières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : - A.C 87 -

\* Superficie du (ou des) terrain(s) (en m<sup>2</sup>) : 1.888 m<sup>2</sup>

**3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)**

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

**3.3 - Terrain issu d'une division de propriété**

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface (en m<sup>2</sup>) : et la superficie du terrain avant division (en m<sup>2</sup>) :

ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

**4 - Caractéristiques du projet****4.1 - Architecte**

\* Vous avez eu recours à un architecte : Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Prénom :

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :

Conseil Régional de :

Téléphone : ou Télécopie : ou

Adresse électronique : @

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher hors œuvre nette n'excède pas 170 m<sup>2</sup> ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher hors œuvre brute n'excède pas 800 m<sup>2</sup> ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont la surface de plancher hors œuvre brute n'excède pas 2000 m<sup>2</sup>.

**\* 4.2 - Nature des travaux envisagés**

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

\* Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction d'un abri<sup>6</sup> télescopique pour piscine en profils  
alu peints et verres.

**4.3 - Surface hors œuvre brute (SHOB)**

Si votre projet de construction se situe dans une commune non dotée de plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un document en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone), indiquez la surface hors œuvre brute (SHOB) totale du projet

SHOB des travaux de construction (en m<sup>2</sup>) :

**4.4 - Informations complémentaires**

◆ Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  <sup>Piscine</sup> Autres annexes à l'habitation

◆ Nombre de logements créés : \_\_\_\_\_ Nombre de pièces de la maison : \_\_\_\_\_ Nombre de niveaux de la maison : \_\_\_\_\_

◆ Mode d'utilisation principale des logements :

Résidence principale  Résidence secondaire  Vente  Location

◆ Mode de financement du projet :

Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro

Autres financements : \_\_\_\_\_

◆ Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui  Non

◆ Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

**\* 4.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces**

surfaces hors œuvre nettes<sup>3</sup> (SHON) en m<sup>2</sup>

Destinations	SHON existantes avant travaux (A)	SHON construites (B)	SHON créées par transformation de SHOB en SHON <sup>4</sup> (C)	SHON créées par changement de destination <sup>5</sup> (D)	SHON démolies ou transformées en SHOB <sup>6</sup> (E)	SHON supprimées par changement de destination <sup>5</sup> (F)	SHON totales = A+B+C+D-E-F
4.5.1 - Habitation							
4.5.2 - Hébergement hôtelier							
4.5.3 - Bureaux							
4.5.4 - Commerce							
4.5.5 - Artisanat <sup>7</sup>							
4.5.6 - Industrie							
4.5.7 - Exploitation agricole ou forestière							
4.5.8 - Entrepôt							
4.5.9 - Service public ou d'intérêt collectif							
4.5.10 - SHON Totales (m <sup>2</sup> )							

<sup>3</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade, y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles. La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production (Article R.112-2 du Code de l'urbanisme).

<sup>4</sup> Par exemple la transformation d'un garage (qui constitue uniquement de la SHOB) en pièce habitable (qui constitue de la SHON).

<sup>5</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux (4.5.3) en habitation (4.5.1).

<sup>6</sup> Par exemple la transformation d'une pièce habitable (qui constitue de la SHON) en garage (qui constitue uniquement de la SHOB).

<sup>7</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

◆ Nombre de logement démolis : \_\_\_\_\_

**6 - Fiscalité de l'urbanisme****6.1 - Tableau des affectations** (Informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)<sup>8</sup>

Surfaces hors œuvre nettes (SHON en m <sup>2</sup> )			
	Surface changeant de destination (création de SHON) (A)	Surface nouvelle hors œuvre nette construite (B)	Totale après travaux = A+B
6.1.1.- Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation			
6.1.2.- Locaux à usage d'habitation principale			
6.1.3.- Locaux à usage d'habitation secondaire			
6.1.4.- Locaux à usage des particuliers non utilisable pour l'habitation, ni pour aucune activité économique <sup>9</sup>			
6.1.5 - Locaux de bureaux			
6.1.6 - locaux commerciaux et bureaux y attenants			
6.1.7 Locaux artisanaux et bureaux y attenants			
6.1.8 Constructions affectées à un service public ou d'utilité publique			

**6.2 - Plafond légal de densité (PLD)**

Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : \_\_\_\_\_ €

Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain avant le 1<sup>er</sup> avril 1976 ont été

démolies : Oui  Non  si oui, indiquez ici la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) démolie (en m<sup>2</sup>) :

**6.3 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

<sup>8</sup> En cas d'imprécision, vos locaux seront classés dans la catégorie « autres locaux » soit la 9<sup>ème</sup> catégorie de l'article 1585 D I du code général des impôts

<sup>9</sup> Il s'agit de locaux n'entrant pas dans la catégorie « usage principal d'habitation » (cellier en rez-de-chaussée, appentis, remise, bûcher, atelier familial, abri de jardin, abri et local technique de piscine,...) et de locaux non agricoles, non annexés à l'habitation mais de même nature (accueils d'animaux hors élevage, box à chevaux, remise...)

**7 - Engagement du (ou des) demandeurs**

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>10</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À BUTRY  
Le : 31/1/08



Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.**

**Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>10</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Elly CAFFIN

29/4/08

30 rue Pasteur

95430 BUTRY

COURRIER ARRIVE

29 AVR. 2008.

Mairie de BUTRY SUR OISE

Monsieur

Suite à votre demande pour le

Projet d'abri de piscine :

- Surface S.H.O.N existante pour l'habitation est de  $160 \text{ m}^2$
- Surface S.H.O.N de la devanture projetée est de  $72 \text{ m}^2$

Avec Tous mes remerciements

Elly Caffin



### EUREKA DIFFUSION PARIS

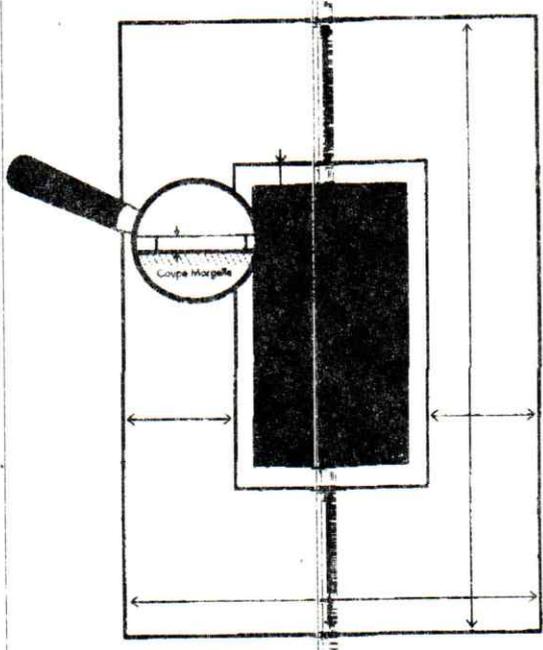
Rue des Poiriers - Villapolis - 95650 Puiseux Pontoise  
Tél. 01.34.46.17.05 - Fax : 01.34.46.06.55  
eurekadp@wanadoo.fr - www.eureka-worldwide.com  
SARL au Capital de 76 224,51 € - RCS Nevers 94B16 - SIREN 393 635 586  
SIRET 393 635 586 00034 - APE 524N - TVA Intracommunautaire FR. 58 393 635 586

# FICHE DE COTES

Nom : M. C. P. 12-12-12  
Adresse : 1234  
Tél. : \_\_\_\_\_

Affaire traitée par : \_\_\_\_\_  
Le : \_\_\_\_\_

- Positionner l'abri sur la piscine.
  - Positionner l'échelle (E) et le plongeur (P).
  - Positionner à l'aide d'une flèche l'accès à l'habitation.
  - Le dallage est-il au même niveau que les margelles ?  
 oui  non
  - L'accès à la piscine est-il facile ?  
 oui  non
  - Les plages sont-elles planes ?  
 oui  non
- Si non, veuillez à ce que la planéité soit réalisée pour la pose de l'abri.
- L'ancrage au sol est-il assuré par une chape en béton ?  
 oui  non
- Si non, prévoir sa réalisation avant la pose de l'abri.

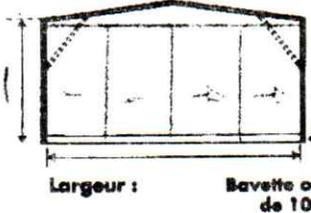


N.B. Pour les piscines de forme libre, prendre les dimensions du rectangle inscrit. Exemple :

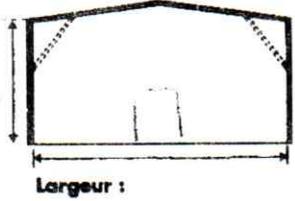


### Vues extérieures

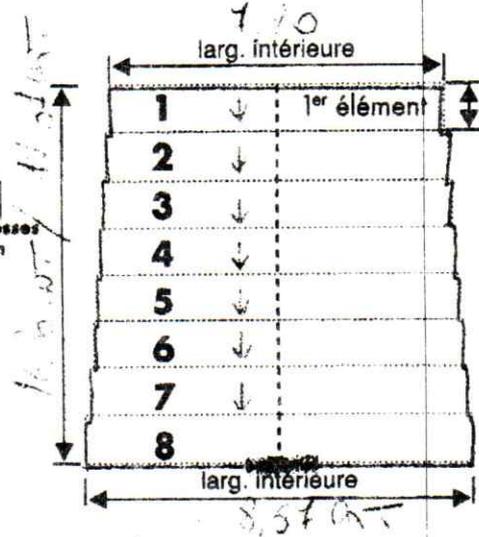
#### FAÇADE



#### FOND



Positionnez la porte latérale - Précisez le sens d'ouverture



Remarques : à installer sur la piscine  
avec (couvre) (de piscine)

N.B. Noter au verso le plan d'accès au site et les éventuelles difficultés d'accès à la piscine.

LE CLIENT :

"Bon pour fabrication"

POUR EUREKA :

### AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Je soussigné : \_\_\_\_\_ autorise le prélèvement de : \_\_\_\_\_  
sur ma carte de crédit n° : \_\_\_\_\_ expirant le : \_\_\_\_\_  
Le client : \_\_\_\_\_

20 MAR. 2008

## NOTICE D'INSERTION PAYSAGERE

- Projet de montage d'un abri de piscine télescopique de huit éléments et s'ouvrant du premier vers le dernier.
- Façade composée de quatre panneaux amovibles coulissants de part et d'autre à l'intérieur de l'abri.
- Fond fixe avec porte centrale.
- Matériaux dominants de l'abri seront en aluminium Thermo laqué de couleur vert et capot vert.
- Aucun abattage n'aura lieu.
- Le terrain est engazonné.
- L'ensemble fait que le projet pourra s'intégrer au mieux dans le site